

*Licences d'exportation et importation—Loi*

A diverses reprises, le gouvernement a très clairement manifesté son engagement à maintenir un niveau de production viable dans ces industries essentielles. Dans son énoncé de principe de 1986 sur l'industrie du textile et du vêtement, le gouvernement a annoncé un vaste plan commercial dont l'objectif premier est de modérer le rythme de croissance des importations de vêtements afin de permettre à l'industrie canadienne de s'adapter aux circonstances.

L'énoncé prévoyait un certain nombre de mesures visant à atteindre cet objectif. Le Canada a poursuivi les négociations internationales en 1986 en vue de proroger jusqu'en 1991 l'Arrangement multifibres, qui constitue, au sein du GATT, le cadre international qui régit le commerce dans les secteurs du textile et du vêtement. Voilà une chose que le NPD oublie constamment. Les néo-démocrates pensent toujours que le Canada peut agir unilatéralement sans se préoccuper des autres. Faisons nos petites affaires et tant pis pour l'économie mondiale et ce qui se passe ailleurs. De plus, en 1986 et 1987, le Canada a renégocié des ententes bilatérales de restriction des importations de textiles avec 25 pays fournisseurs d'articles bon marché. Ces négociations ont été difficiles à mener, mais nous y avons réussi.

Parallèlement à la participation du Canada à ce régime accepté à l'échelle internationale pour le textile et le vêtement, le gouvernement adopte une approche novatrice en mettant en oeuvre d'autres programmes afin d'améliorer les perspectives commerciales des producteurs locaux. Contrairement aux quotas d'importation que le député souhaiterait ramener au niveau d'il y a quelques années, ces programmes, qui offrent d'importants avantages à l'industrie canadienne du vêtement, ne risquent pas d'avoir des répercussions sur la scène internationale, particulièrement dans les pays où les coûts de production sont peu élevés. La proposition du député causerait un scandale dans le monde du commerce international et irait aussi à l'encontre de l'énoncé de politique du NPD.

L'un des programmes dont je parle a récemment fait l'objet d'une annonce du ministre des Finances (M. Wilson): il s'agit du programme de remise des droits de douane dans le secteur du textile et du vêtement. La remise des droits de douane offre des solutions aux problèmes que connaît l'industrie du vêtement et dont nous ne nions certainement pas la gravité. Le gouvernement suit la situation de près depuis le début.

Souvenez-vous des propos tenus par le premier ministre (M. Mulroney) en juillet 1984, à Sherbrooke, au Québec, au cours de sa campagne électorale. Il a donné les grandes lignes du programme du gouvernement pour l'industrie du textile et du vêtement, programme qui assurerait une plus grande stabilité grâce à des mesures commerciales justes et à une utilisation plus judicieuse des points forts de ce secteur. Il a parlé entre autres de la rationalisation de la production canadienne au moyen de programmes de remise des droits de douane qui permettraient aux producteurs canadiens de travailler avec les pays étrangers où les coûts de production sont peu élevés, et non contre eux. On pourrait ainsi allier l'expertise des Canadiens dans le domaine de la mode, du marketing et des techniques financières et la productivité étrangère pour offrir une gamme complète de produits sur le marché canadien et sur les marchés mondiaux.

Le gouvernement a insisté de nouveau sur l'utilité des programmes de remise des droits de douane pour accroître la compétitivité des fabricants canadiens dans sa politique de 1986 sur le textile et le vêtement. A ce moment-là, il s'est servi des propositions faites par l'industrie pour mettre en oeuvre un projet pilote de remise des droits de douane sur les chemises. Ce projet devait permettre aux fabricants canadiens de chemises d'importer en franchise les produits qui venaient compléter leur propre gamme. Cela leur a permis de mieux s'occuper de rationaliser leur activité, afin de devenir plus compétitifs. Le 22 mars de cette année, le gouvernement annonçait un programme spécial en trois points comportant des allègements tarifaires axés sur les besoins particuliers du secteur des textiles et du vêtement.

Permettez-moi de dire ceci en terminant. L'industrie canadienne du vêtement est excellente. Nos couturiers sont de classe mondiale. Je porte aujourd'hui un costume venant de chez Warren K. Cook, de Toronto. Je lui fournis un message publicitaire gratuit. C'est une société canadienne qui réussit très bien. Elle peut vendre n'importe où dans le monde. Elle fabrique des vêtements de qualité. Nos couturiers décrochent des prix internationaux. Il y a lieu de souligner que les Américains, quand ils critiquent le libre-échange, disent que leur industrie des textiles et du vêtement va être enfoncée par l'industrie canadienne. Voilà ce qu'ils disent aux États-Unis.

Au Canada nous sommes forts. Nous sommes très forts. Nos fabricants de vêtements sont formidables. Sensationnels. Époustouffants. Nos couturiers sont des cracs. Nous allons réussir extrêmement bien avec tous les programmes qui existent au profit de l'industrie du vêtement et des textiles. Nous allons pouvoir rivaliser dans les domaines où nous sommes forts. Voilà de quoi il s'agit.

● (1430)

Il faut malheureusement, le dire à mon collègue de Spadina (M. Heap), le gouvernement est dans l'obligation de s'opposer aujourd'hui à son projet de loi d'initiative parlementaire. Cela n'empêche que nous nous préoccupons beaucoup de l'avenir des fabricants canadiens de vêtements et que nous avons entrepris une initiative que nous croyons très prometteuse pour mettre au point une formule plus rationnelle et plus compétitive qui va relever et même vaincre le défi des importations à bas prix sur un marché prospère et en croissance.

**M. David Berger (Laurier):** Monsieur le Président, j'aimerais intervenir brièvement moi aussi dans la discussion du projet de loi d'initiative parlementaire C-243, présenté par le député de Spadina (M. Heap). D'entrée de jeu, sa proposition m'inquiète. Si je comprends bien il veut plafonner les importations de vêtements aux niveaux de 1983. Cela s'appliquerait aux importateurs de vêtements, et si je comprends bien les importations seraient bloquées aux niveaux de 1983. Les importateurs n'auraient nul moyen d'augmenter leurs importations de vêtements.

Par contre, les fabricants canadiens auraient le droit d'importer plus et ces importations supplémentaires seraient fonction des augmentations de la production intérieure. Cela fait que les fabricants qui augmentent la production au Canada pourraient augmenter leurs importations au même rythme que l'augmentation de leur production intérieure.